

DEPARTEMENT DU
LOIRET
ARROND. DE
MONTARGIS
CANTON ET COMMUNE
DE
CHALETTE SUR LOING

REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du Registre des

DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 5 avril 2024

DATE DE PUBLICATION : 15 avril 2024

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril 2024, à 18h00, les membres du CONSEIL MUNICIPAL se sont réunis en séance publique dans la salle ordinaire des séances, sur convocation adressée par le Maire conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS : M. DEMAUMONT – Mme HEUGUES – M. RAMBAUD - M. ÖZTÜRK – Mme PASCAUD – M. MALGHI - Mme BRANDON – M. KHALID - Mme RASAMOELY - M. BARAY – Mme MANAÏ-AHMADI - Mme SOW – Mme CAYOUX - M. JOLIVET – Mme HENRY- M. OREN – Mme PATUREAU - M. RENOUF – M. TOUANE –Mme LAMA – M. FAURE – M. GUEDJ - Mme DURAND - Mme LOISEAU – M. BALABAN - Mme PRIEUX

ABSENTS ET EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR RESPECTIVEMENT :

- Mme PHESOR à Me PASCAUD
- M. BA à M. KHALID
- Mme BAYRAM à Mme HEUGUES
- M. TAVARES à M. DEMAUMONT
- Mme TORRES à M. RAMBAUD
- M. CHRISTODOULOU à Mme LAMA
- Mme PERIERS à M. FAURE

SECRETAIRE DE SEANCE :

- Mme PATUREAU

OBJET :
Convention d'objectifs relative à l'attribution d'une subvention à
« L'UNION SPORTIVE DE CHALETTE – CLUB OMNISPORT »
Au titre de l'année 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

045-214500688-20240417-DE_2024_0411-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2024

CHALETTE SUR LOING Conseil Municipal du 12 avril 2024

OBJET :
Convention d'objectifs relative à l'attribution d'une subvention à
« L'UNION SPORTIVE DE CHALETTE – CLUB OMNISPORT »
Au titre de l'année 2024

Directeur de secteur : L. VANDENBUSSCHE

Service : Sports

Affaire suivie par : B. MANJIKOFF

M. Rambaud : Conformément à la loi du 12 avril 2000 relative à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, il est nécessaire d'établir une convention d'objectifs avec l'association « UNION SPORTIVE DE CHALETTE OMNISPORTS », en vue du versement de la subvention 2024 d'un montant de 75 790 € correspondant à la somme des subventions versées aux différentes sections, à savoir :

- Section Football
- Section Taekwondo
- Section Randonnée
- Section Badminton
- Section Boxe Thai

Sous réserve du dépôt de dossier de demande de subvention des sections listées ci-dessus.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

VU les termes de la convention présentée,

ENTENDU les explications du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention à conclure avec l'association « UNION SPORTIVE DE CHALETTE OMNISPORTS », en vue du versement de la subvention 2024 d'un montant global de 75 790 €

AUTORISE Monsieur le Maire, et en cas d'empêchement son suppléant, à la signer.

Nombre de membres en exercice	33	
Nombre de membres présents ou représentés	33	
Votes pour	33	
Votes contre	0	
Abstentions	0	

Le Maire, soussigné,

** certifie que la convocation du CONSEIL MUNICIPAL et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du CGCT,*

** certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte à compter du*

** informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délais de 2 mois à compter de la date de sa publication.*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

045-214500688-20240417-DEL_2024_0411-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2024



Pour extrait certifié, conforme,

Le Maire

Franek DEMALMONT